

TVA et e-commerce*

Lundi 31 janvier 2022

Par **Monsieur Sebastian KIRSCH**, VAT Director KPMG et **Madame Sarah CORNET**, Tax Adviser KPMG.

Présentation :

En 2021, le e-commerce a connu un changement radical en matière de TVA.

En effet, le 1^{er} juillet 2021, une toute nouvelle législation est entrée en vigueur. Ces nouvelles règles ont l'ambition de « booster » le commerce électronique au sein de l'Union européenne, de mettre fin à la fraude liée à cette activité et d'éliminer les distorsions de concurrence entre les fournisseurs européens et non-européens. Dans le cadre du séminaire, nous présenterons en détails toutes les règles applicables à l'aide de nombreux exemples concrets.